

→ **Fiche animateur** (page 1/3)

Addictions en milieu professionnel



1 – Qu'est-ce qu'une addiction ?

L'addiction est une pathologie chronique caractérisée par :

- ✓ **La perte de contrôle** : la personne consomme ou adopte un comportement de façon compulsive, malgré la conscience des conséquences.
- ✓ **La dépendance** : physique, psychique ou comportementale.
- ✓ **Des répercussions** : sur la santé, la vie sociale, familiale, et professionnelle.

Une addiction n'est pas forcément visible. Elle peut être dissimulée longtemps, notamment dans des environnements professionnels très normés.

Il existe deux grands types d'addictions :

- ✓ **Addictions à une substance** :
 - Alcool
 - Drogues (cannabis, cocaïne, ecstasy, etc.)
 - Médicaments détournés de leur usage (anxiolytiques, somnifères...)
- ✓ **Addictions comportementales** :
 - Jeux d'argent et de hasard
 - Jeux vidéo
 - Réseaux sociaux, navigation compulsive
 - Travail (workaholisme)

2 - Pourquoi ce sujet est-il important au travail ?

Les addictions représentent un risque pour :

- ✓ **La sécurité** (accidents de travail, usage de machines, conduite de véhicules...)
- ✓ **La performance** (troubles de l'attention, erreurs, oublis, ralentissements)
- ✓ **La santé mentale** (épuisement, isolement, stress)
- ✓ **Le collectif** (conflits, mauvaise ambiance, surcharge pour les autres)



Exemples concrets :

- Un salarié en état d'ivresse au volant d'un chariot élévateur.
- Un collègue qui somnole au poste, après avoir pris des anxiolytiques sans avis médical.
- Un employé accro aux jeux d'argent, s'absentant régulièrement ou empruntant de l'argent à ses collègues.

3 - Cadre légal et responsabilités de l'employeur

- ✓ **Obligation de sécurité** : l'employeur doit garantir un environnement de travail sain et sécurisé (article L.4121-1 du Code du travail).
- ✓ **Règlement intérieur** : peut interdire la consommation d'alcool ou de substances sur le lieu de travail.
- ✓ **Contrôles autorisés** (test salivaire, alcootest) uniquement si :
 - Le poste présente un risque particulier pour le salarié ou les tiers.
 - Le règlement intérieur l'autorise.
 - Les modalités respectent l'égalité de traitement et la confidentialité.
- ✓ **Sanctions** : si le comportement met en danger la sécurité, une mesure disciplinaire est possible, mais elle doit s'accompagner d'un accompagnement en cas d'addiction avérée.

→ **Fiche animateur** (page 2/3)

Addictions en milieu professionnel

4 - Repérer sans juger : les signes qui doivent alerter

Ces signes ne signifient pas forcément qu'il y a addiction, mais ils peuvent justifier une vigilance :

Symptômes comportementaux :

- Irritabilité, agressivité inhabituelle
- Isolement progressif
- Baisse de motivation
- Retards ou absences fréquentes

Symptômes physiques ou professionnels :

- Fatigue excessive, somnolence
- Baisse de concentration
- Oublis, erreurs répétées
- Apparence négligée
- Odeur d'alcool ou d'autres substances



5 - Conduite à tenir : que faire en tant que collègue, responsable, ou témoin ?



Ce qu'il FAUT faire :

- Être attentif et bienveillant
- En cas de danger immédiat, interrompre le travail et avertir la hiérarchie
- Orienter la personne vers un interlocuteur compétent : RH, médecin du travail, cellule d'écoute, assistante sociale
- Si vous êtes manager : proposer un entretien de recadrage avec écoute et soutien, sans jugement



Ce qu'il NE FAUT PAS faire :

- Ignorer, banaliser, ou se moquer
- Diffuser des rumeurs ou informations personnelles
- Réagir de manière punitive immédiate sans cadre légal

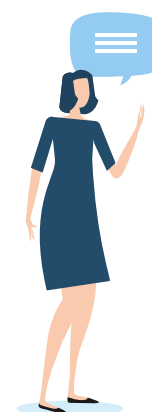
Rappeler que l'addiction est une maladie, et qu'un accompagnement professionnel est toujours préférable à une sanction isolée.

6. Ressources disponibles dans l'entreprise ou à proximité

En interne : collègues, managers, RH, services HSE.

En externe :

- votre service de prévention et de santé au travail ASTE et notamment ses infirmières référentes en addictologie (<https://www.santetravaillessonne.fr/linfirmiere-referente-en-addictologie/>)
- médecin traitant
- CSAPA (Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie)
- Drogues info service : <http://drogues-info-service.fr> – 0 800 23 13 13
- Tabac info service : <https://www.tabac-info-service.fr> – 3989
- Alcool info service : <https://www.alcool-info-service.fr> – 0 980 980 930
- Addict'aide : <https://www.addictaide.fr>



→ **Fiche animateur** (page 3/3)

Addictions en milieu professionnel

7. Pour conclure / messages clés à transmettre

- ✓ L'addiction peut toucher **tout le monde**, quels que soient l'âge, le métier ou le niveau hiérarchique.
- ✓ Ce n'est **pas une faiblesse**, mais une **pathologie** qui peut être **accompagnée**.
- ✓ **Le travail peut être un levier positif**, à condition que le collectif sache accueillir, écouter et prévenir sans juger.
- ✓ En tant que collègue ou manager, on peut **alerter sans stigmatiser et agir en responsabilité**.
- ✓ L'entreprise n'est **pas un tribunal**, mais un **cadre de prévention et de soutien**.

Pour approfondir :

- INRS – Addictions et travail : <https://www.inrs.fr/dossiers/addictions.html>
- MILDECA – Politique publique des addictions : <https://www.drogues.gouv.fr>
- ANPAA (Alcoologie et Addictologie) : <https://www.anpaa.asso.fr>